



40 ans du label bio : un anniversaire au goût amer pour toute la filière

Ce 22 mai 2025 devait être un jour de célébration pour l'agriculture biologique : celui des 40 ans du label AB et du lancement officiel de la campagne nationale de l'Agence Bio « C'est Bio la France ». Pourtant, les annonces successives du ministère de l'Agriculture viennent plomber l'ambiance. En pleine crise du secteur, la filière biologique se voit amputée de deux de ses outils stratégiques : son fonds de développement (Fonds Avenir Bio) et sa campagne de communication.

« Annie Genevard envisage d'utiliser 50 millions d'euros sur les reliquats conversions bio pour financer des investissements hors bio, et dans le même temps supprime 10 millions d'euros du Fonds Avenir Bio dédié aux investissements bio. Cette contradiction, qui se transforme en double peine pour les agriculteurs bio, met en péril les filières. Elle est incompréhensible. L'agriculture biologique n'est plus une priorité de la ministre. »

— Guy Moreau, Président de Bio Nouvelle-Aquitaine

1. Réduction du Fonds Avenir Bio : des projets structurants pénalisés

Le ministère de l'Agriculture a confirmé la coupe de 10 millions d'euros sur le Fonds Avenir Bio, pourtant essentiel au soutien des projets de structuration de filières bio sur les territoires. Cette décision intervient après l'annonce de la sélection des lauréats 2024, qui risquent désormais de voir leur financement revu à la baisse ou annulé.

En Nouvelle-Aquitaine, de nombreux acteurs attendent ce soutien pour investir dans la transformation locale, les circuits courts ou l'optimisation de filières collectives. Ce coup de frein met directement en péril des dynamiques territoriales prometteuses, portées notamment par des coopératives, des organisations de producteurs ou des structures de transformation bio.

2. Campagne « C'est Bio la France » : un coup d'arrêt dès son lancement

Le label bio aurait dû fêter aujourd'hui ses 40 ans en grande pompe avec le lancement de la campagne « C'est Bio la France », pilotée par l'Agence Bio. Mais ce lancement coïncide avec l'annonce de la suppression du budget 2025 de cette même campagne, qui devait pourtant s'étaler sur trois ans, avec 5 millions d'euros annuels.

Le budget 2024 a bien été engagé et permettra de financer deux vagues de publicité télévisée, ce mois-ci ainsi qu'en septembre. Mais au-delà, aucune visibilité : l'Agence Bio ne sait pas comment elle pourra continuer à promouvoir l'agriculture biologique en 2025. C'est un paradoxe incompréhensible pour une filière qui a besoin de rétablir la confiance et d'informer massivement les consommateurs.



3. Crédit d'impôt bio, éco-régime : des arbitrages toujours bloqués

Alors que la révision à mi-parcours du Plan Stratégique National (PSN) de la PAC est en cours, aucun arbitrage budgétaire n'a été annoncé concernant deux outils cruciaux pour les agriculteurs biologiques :

- L'écorégime bio : toujours sous-financé, il plafonne à 110 €/ha/an, bien en dessous des besoins du terrain.
- Le crédit d'impôt bio : son renouvellement et sa revalorisation à 6 000 €/an ne sont toujours pas garantis.

Cette absence de décision entretient une insécurité économique pour les 60 000 fermes bio françaises, alors que les conversions sont au point mort et que les surfaces bio diminuent.

Nos demandes

Avec la FNAB, Bio Nouvelle-Aquitaine exige que l'État tienne ses engagements en faveur de l'agriculture biologique :

- Allouer aux fermes bio les reliquats des aides à la conversion (PAC) non utilisées, soit près d'1 milliard d'euros.
- Revaloriser l'écorégime bio à 145 €/ha/an.
- Porter le crédit d'impôt bio à 6 000 € par an jusqu'en 2027.
- Consolider le Fonds Avenir Bio pour garantir les financements aux projets déjà retenus et à venir.

En Nouvelle-Aquitaine, plus de 9 000 fermes bio font vivre nos territoires, nourrissent la population avec des produits de qualité et préservent nos ressources naturelles. Les remettre en question aujourd'hui, c'est compromettre l'objectif national de 21 % de surfaces agricoles en bio d'ici 2030 — un cap pourtant fixé par l'État, mais encore loin d'être atteint, avec seulement 10 % de surfaces converties à ce jour.